

Édition du "REVEIL DU NORD" 100 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (7<sup>e</sup>)

La plus forte vente de la région

# Égalité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 9-52 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 9-25 15, Rue Nationale, 15

## L'insurrection paysanne contre les Soviets

Son extension témoigne de la désorganisation du régime

L'AGITATION paysanne dont nous avons déjà parlé, ne cesse de retentir l'attention de la Presse des Soviets. Les meurtres, de plus en plus fréquents de communistes, d'agents soviétiques, de correspondants de journaux ; les incendies de bâtiments publics, de moulins, d'écoles, ne trouvent leur raison d'être que dans l'aggravation persistante de la lutte de classe au village.

L'offensive des éléments antisoviétiques dans les campagnes se développe, en dépit des mesures exceptionnellement rigoureuses prises par les autorités soviétiques.

Pas un jour ne se passe, sans que des membres du Parti communiste ou des agents de propagande soviétique ne soient victimes des contre-révolutionnaires, devenus les révolutionnaires d'aujourd'hui.

Sans entrer dans l'énumération complète des assassinats politiques, des incendies de locaux soviétiques et autres, dont le nombre officiellement enregistré s'élève, pour l'an dernier, à plus de 24.000, d'après les "Izvestia".

Sur un total de 82.402, il suffit de signaler quelques cas pris au hasard parmi les plus caractéristiques :

Dans le district d'Orcha (Russie-Blanche), des paysans ont incendié la collective générale « Iskra », récemment créée, ainsi que les maisons de neuf membres de cette collective, les bureaux avec plans et documents (« Pravda »). A Platigrorsk, des koulaks-baptistes du village de Nikolaï ont tué le communiste Varenik, actif propagandiste ; à Kosogol, près d'Irkouk, le koulak Ichengov a roué de coups un paysan activiste qu'il traita au soviet rural où il le déposa en disant : « Il en sera de même avec tous ceux qui prétendent nous priver de nos droits de vote. » (« Pravda »).

Dans la région de Mobilie, l'une des plus anciennes exploitations collectivistes a été incendiée. Les pertes sont évaluées à dix mille roubles. L'incendie, d'après « Bednota », est attribué à l'influence des koulaks.

Dans le village d'Ostrovno, région de Léningrad, le correspondant rural, Kinariev, a été tué pour avoir démasqué les agissements des koulaks (« Pravda »). Dans le district de Vinnitsa, en Ukraine, un paysan activiste, membre du parti communiste, a été tué par des inconnus. Quelques jours avant le crime, la femme Melnichouk, qui avait pris part contre les koulaks, avait eu sa maison incendiée (« Pravda »).

Près de Toula, des paysans ont tué le président de la commission de préparation aux élections et le secrétaire de l'organisation du parti ; à Oufa, le procureur de la République Yakhev, qui se rendait dans un village pour diriger l'accusation contre des paysans appelés en justice a été tué. Des paysans armés qui attendaient son passage sur la grand route le saisirent et le mirent en pièces à coups de hache. Yakhev avait précédemment commandé un détachement de « Tchob » (détachements spéciaux) chargé de réprimer une révolte de paysans. A Tachkent, le conseiller municipal Moutamed a été tué par des inconnus ; à Dvoriche, près de Bobruisk, le secrétaire de la cellule communiste Polgak a été tué d'un coup de mousqueton tiré par la fenêtre de son domicile. Le correspondant rural Kourouchine du district de Perm, a été assassiné ; près d'Odesa, le selkor (correspondant rural) Tatarenko a été tué ; dans la région d'Etzet, le président du soviet rural de Kalso a été tué d'un coup de mousqueton. (Rouff) En Azerbaïdjan, d'après des sources officielles, plus de vingt communistes ont été tués en quelques mois.

Sous le titre « Sauvages », la Pravda signale une série de faits qui témoignent de la rudesse des mœurs parmi les ouvriers de l'économie soviétique en l'Alsace. Un ouvrier agricole soupçonné d'avoir voté deux fois dans un canton fut saisi par un groupe d'ouvriers de l'exploitation soviétique, roué de coups et foué aux pieds ; dans cet état, on lui banda les yeux et on lui coupa la gorge.

Le corps du malheureux, tué injustement, comme le démontre l'enquête, fut retrouvé quelques jours plus tard dans un endroit caché. La commission d'enquête a révélé que les actes de brutalité sont fréquents dans cette région. Dans l'industrie économique soviétique, tout ouvrier agricole nouvellement engagé, était roué de coups par les « anciens ». Ce qui surprend, dit le correspondant, c'est la passivité du Comité ouvrier, des cellules communistes et des organisations des Jeunes Communistes. Il arrivait même parfois que ces ouvriers agricoles faisaient la chasse aux paysans tardés dans la forêt et après les avoir capturés, les emmenaient dans l'enclos appartenant aux locaux de l'exploitation soviétique et les ayant jetés par terre, montaient sur leur poitrine qu'ils foulaient de leurs pieds. Concluant, le correspondant écrit :

« Si les organisations professionnelles et du parti dirigeaient convenablement les économies soviétiques, on n'aurait pas à signaler des actes de sauvagerie, émeutes, la douzaine, au nom du pouvoir soviétique. »

Telle est l'opinion reproduite dans un organe qu'on ne peut suspecter d'antipathie à l'égard des Soviets. N'est-elle pas significative ?

## Cinq enfants en un an et demi

Léopoldine Paul Devos, desservante de Gand, vient de mettre au monde deux jumeaux, deux autres en moins de deux semaines, et un cinquième enfant en un an et demi.

## LA PREMIERE FEMME INGENIEUR EN ESPAGNE

(W. W. Ph.)



La señorita Pilar, fille du comte de Cadagosa vient de terminer ses études d'ingénieur. Elle effectue actuellement des voyages pratiques comme mécanicienne sur une locomotive.

## Le débat sur l'Alsace s'est poursuivi hier à la Chambre

MM. Seltz, Moncelle, Schuman, R. Richard ont successivement développé leurs interpellations

La Chambre reprend vendredi après-midi la suite de la discussion des interpellations sur le malaise alsacien. Le quatrième orateur, M. Thomas Seltz expose son point de vue. Le député du Bas-Rhin retrace d'abord les difficultés du problème des langues dans nos provinces recouvrées.

Parlant ensuite de la question religieuse, l'orateur déclare que l'Alsace aurait pu être acceptée les lois laïques mais qu'elle ne les aurait pas digérées. Puis, revenant sur le problème des langues, il entend démontrer que l'enseignement des deux langues est indispensable en Alsace dans l'enseignement primaire. Cette question, dit-il, est une des causes principales du malaise alsacien.

M. Moncelle, député de la Moselle, s'efforce ensuite de démontrer que le malaise n'est pas uniquement d'origine linguistique mais qu'il est motivé par le mécontentement provoqué par une mauvaise application des impôts aux Alsaciens.

M. Schuman, député de la Moselle, s'efforce ensuite de démontrer que le malaise n'est pas uniquement d'origine linguistique mais qu'il est motivé par le mécontentement provoqué par une mauvaise application des impôts aux Alsaciens.

M. Schuman à la tribune

Après une suspension de séance, M. Schuman, député de la Moselle, déclare que des larmes lui ont fallu, pour éviter le malaise, faire preuve de plus de patience et de plus de confiance à l'égard des populations alsaciennes.

M. SCHUMAN aurait notamment voulu, qu'à l'égard des fonctionnaires locaux ou associés, il eût la préférence sur un fonctionnaire venant de l'intérieur. Comme l'orateur insiste sur les revendications des fonctionnaires alsaciens, M. Poincaré déclare qu'il montrera qu'avec le régime allemand, ils touchaient moins qu'ils ne gagnent actuellement.

« Pour les anciens retraités, ajoute-t-il, l'Allemagne ne paie pas ce qu'elle doit. La France paie au contraire spontanément une somme qu'elle ne doit pas. » Appl. à gauche.

M. SCHUMAN regrette d'avoir été interrompu alors qu'il allait brièvement s'expliquer. Puis il se livre à une critique des lois sociales relatives à l'application des lois sociales en Alsace et en Lorraine. Il conclut en disant que pour dissiper le malaise, il faut pratiquer une politique de liberté et d'apaisement. Il adjure le Gouvernement de réaliser les promesses qui ont été faites aux Alsaciens pour le maintien du statut scolaire et religieux, et il prie la Chambre de ne pas accuser de trahison des camarades parce qu'ils sont excessifs dans leurs doléances. Cherchons nous voie, dit-il, entre les extrêmes de l'autonomie et du chuchutisme guidés par l'intérêt de la paix et de la conciliation nationale. (Vifs applaudissements.)

Interpellation de M. R. Richard

M. René Richard dit que la principale cause du malentendu qui s'est produit entre la France et l'Alsace c'est que les populations ne paraissent pas être connues d'après les images d'Épinal. La première cause de cette ignorance est l'ignorance de la langue française.

Et l'orateur insiste pour que l'enseignement du français soit donné le plus rapidement possible. Puis il déclare qu'il faut organiser des voyages pour les Alsaciens afin qu'ils connaissent la France autrement qu'à travers le miroir déformant de la presse de l'abbé Haegy (Vifs applaudissements, nombreux hanches).

Après un incident entre M. Dahlet et Berthod, M. Richard se demande si les autonomistes n'ont pas reçu des encouragements, notamment de la part du général de Castelnau, de Mgr. Andrieux, cardinal de Bordeaux et de M. Gautherot, qui ont donné aux Alsaciens l'exemple de la Vendée, se l'voient pour ses autels.

De nouveaux et brefs incidents éclatent entre l'orateur et MM. Blaisot et Brom. Puis M. Richard conclut en déclarant que ses amis du groupe radical socialiste voteront à l'issue du débat, un ordre du jour affirmant que l'Alsace en Alsace doit se poursuivre dans l'intégrité nationale.

Sur ces mots, la suite du débat est renvoyée à mardi et la séance est levée.

## La catastrophe de la Guadeloupe

Au début de sa séance la Chambre a adopté la proposition de résolution de M. GRATIEN-CANADACE concernant la catastrophe de la Guadeloupe.

Cette proposition est ainsi conçue : « La Chambre exprime sa sympathie pour les victimes de la catastrophe de la Guadeloupe et se félicite de la métropole à l'égard de la population de la Guadeloupe douze fois frappée par le cyclone de 12 septembre 1928. »

## La cinquième Exposition d'Aviculture de la "Basse-Cour Familiale"

s'ouvre aujourd'hui au Palais-Rameau à Lille

Elle est dotée par le "Réveil du Nord" de 2.000 fr. de prix en espèces, de 3 coupes et de 10 médailles

C'est aujourd'hui que s'ouvre, au Palais-Rameau, à Lille, la 5<sup>e</sup> exposition annuelle de la Société « La Basse-Cour Familiale de Lille ». Nous avons déjà dit comment s'était formée cette société il y a quelques années, et quel essor elle avait connu sous l'impulsion de son très actif et dévoué président, M. A. Detry. Cette prospérité n'a fait que croître encore. L'an dernier, à pareille date, la vaillante société comptait son millième membre.

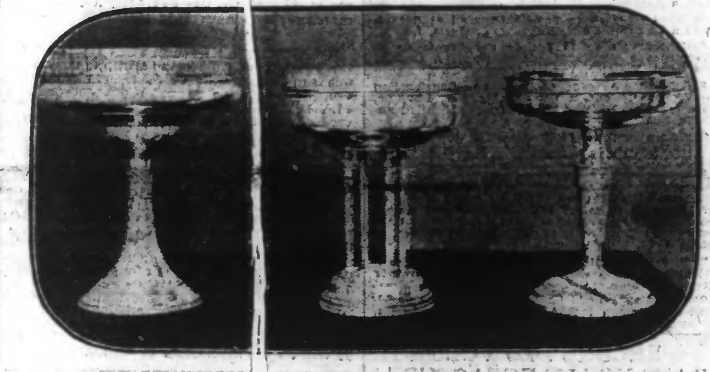
Cette année, ce chiffre est porté à douze cents. — Le « Réveil du Nord » a la légitime fierté de se dire qu'il a sa bonne part dans l'essor de cette œuvre si intéressante. Notre journal, qui ne laisse indifférent aucune initiative hardie, avait compris, en effet, dès le début, quel intérêt pouvait présenter pour les masses laborieuses l'idée de la basse-cour familiale. L'ayant compris, il n'a jamais cessé d'encourager cette idée féconde.

L'an dernier, déjà, par de nombreux prix, le « Réveil du Nord » a donné à la 4<sup>e</sup> exposition, une impulsion considérable. Pendant les douze mois qui viennent de s'écouler, on a souvent trouvé dans nos colonnes des comptes rendus de visites d'élevages. Ce fut une leçon de choses qui porta ses fruits puisque les sociétés de petits éleveurs se sont multipliées depuis. Et les nombreuses lettres que nous avons reçues à ce sujet témoignent de l'intérêt que suscita la question parmi nos lecteurs.

Enfin, pour cette 5<sup>e</sup> exposition, le « Réveil du Nord » a fait mieux encore que l'an passé et par lui, l'intéressante épreuve est dotée de 2.000 francs de prix en espèces, de trois coupes et de dix médailles. Le nombre et la qualité des sujets exposés aujourd'hui prouvent bien que notre effort n'a pas été vain.

## L'Exposition au Palais-Rameau

L'exposition qui s'ouvre aujourd'hui comprend deux classes : l'une dite spéciale est réservée aux types de race, l'autre réservée aux novices, permettra aux débutants de présenter leurs sujets et de tenter d'obtenir la juste récompense de leurs efforts.

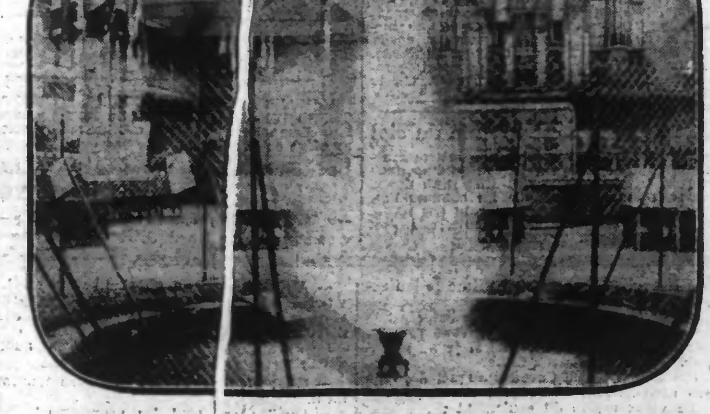


UNE PARTIE DES GRANDS PRIX OFFERTS PAR NOTRE JOURNAL : LES TROIS COUPES DU « REVEIL DU NORD »

Cette manifestation servira de bon beaucoup à guider les éleveurs novices, et leur montrant vers quel but ils doivent tendre pour obtenir le maximum de rendement.

Elle est faite aussi dans un but de propagande et qui sera pleinement atteint si nous l'espérons, et qui amènera de nouveaux adeptes à la jeune et florissante société.

Nous avons visité hier la salle du Palais Rameau où régnait une fiévreuse activité.



Une nouveauté à l'Exposition de la Basse-Cour Familiale : Le jet d'eau qui anvoit la vaste salle du Palais-Rameau.

Sous la conduite de M. Gen général et de son dévoué directeur, les exposants amenés et leur donnaient le logement et parquets qui leur servent pendant ces trois jours.

Le nombre des sujets exposés sera à peu près le même que celui de l'année dernière, mais sensiblement augmenté. C'est dire l'intérêt que suscite cette manifestation.

## La famine en Chine

Les loups dévorent les cadavres, si nombreux qu'on ne peut tous les ensevelir

Les informations provenant de Saratse, province du Shaanxi, donnent des détails sur la situation créée par la famine qui règne dans le Nord de la Chine. Le nombre des morts est si élevé que les autorités ont dû s'occuper de l'enterrement des cadavres.

## JAPON D'HIER & D'AUJOURD'HUI



L'évolution de la vie sociale au Japon, est illustrée par cette photo qui montre une mère se promenant dans les rues de Tokio, dans le costume de ses ancêtres avec son fils vêtu à l'européenne.

## Une nouvelle affaire d'escroqueries portant sur plusieurs millions vient d'éclater

Une société d'exploitation de mines de plomb... inexistantes avait émis des actions...

Charrier, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel pour escroquerie et abus de confiance portant sur plusieurs millions, les administrateurs des Mines de la Boria (Minerais de plomb) dont les territoires se seraient trouvés en Espagne.

Cette société, qui a été fondée en 1925 et avait ses bureaux 63, rue de Sévres, avait émis des actions qui furent souscrites par le public, mais l'enquête établit que la société n'avait jamais eu aucune mine de plomb, et qu'elle avait émis des actions sans avoir rien fait.

Les plaignants qui se sont constitués partie civile, sont représentés par M<sup>rs</sup> André Berthod, Bonnardot, Barrier.

## L'étude de la nouvelle loi sur les loyers

Le droit de reprise par le propriétaire

La Commission de législation civile et criminelle a poursuivi l'examen des dispositions relatives au droit de reprise par le propriétaire, en vue de la reconstruction de l'immeuble. Elle a maintenu le texte de la loi de 1926, fixant pour le congé un préavis de six mois et accordant au locataire quittant les lieux une indemnité d'une année de loyer.

La Commission a adopté le texte, prévoyant des sanctions dans le cas où le propriétaire n'effectuerait pas les travaux de reconstruction dans les conditions prévues par la loi.

La Commission a ensuite longuement examiné la question de savoir s'il convenait d'apporter un changement à l'article 5 de la loi de 1926, modifiée en 1927, prévoyant le droit de reprise du propriétaire en sa faveur ou en faveur de ses ascendants ou ses descendants. Après un exposé d'ensemble fait par le rapporteur, M. Alcide Delmont, la Commission a adopté un amendement de M. Deline ainsi conçu : « Le droit de reprise sera accordé au propriétaire national français qui a acquis un immeuble ou une partie d'immeuble par acte dont la date certaine se place entre le 1<sup>er</sup> mars 1926 et le 1<sup>er</sup> janvier 1929. Néanmoins, ce droit ne pourra être exercé qu'à partir, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1929, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1931, soit du 1<sup>er</sup> avril 1931, pour les locaux dont le retour au droit commun était prévu pour ces dates, par la loi d'avril 1926. Pour les immeubles achetés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929, les dispositions de la dernière loi resteront en vigueur. »

C'est-à-dire que le propriétaire pourra bénéficier du droit de reprise, à condition de mettre à la disposition du locataire, un local d'habitation répondant aux mêmes besoins que celui dont il veut reprendre l'usage. »

Sans doute, il reste encore un dernier recours : la clémence présidentielle. Mais il y a l'atroce crime commis par Vandredouil et ainsi l'impitoyable décision des jurés qui se sont refusés à fléchir un recours en faveur du condamné. En présence de ce double et terrible élément, M. Doumergue usera-t-il de son droit de grâce ?

Une autre question, maintenant l'arrêt de la Cour d'assises a été prononcé, on se souvient que l'exécution aura lieu à Douai, pourqu'il à Douai et non à Lille ? Mal renseignés, certains expliquent qu'il s'agit d'une mesure économique, prise par de nouvelles instructions. Rien n'est moins exact. Le règlement n'a point changé. Il laisse au libre choix de la Cour de fixer le lieu de l'exécution.

Après le verdict, il y a huit jours, la Cour d'assises du Nord, n'ayant pas à s'occuper de la peine, puisque le jury l'avait imposée, délibéra sur l'endroit à choisir pour le crime de Vandredouil. Elle désigna Douai, plutôt que Lille parce que le crime de Vandredouil n'a point eu, comme à Dunkerque l'assassinat de l'infortuné docker Boens, par exemple, une grosse répercussion.

## La plus petite armée du monde



La plus petite armée du monde, composée de quelques hommes, se tient devant un village.

## Maurice Compain, neveu de l'assassinée de Maubeuge a été confronté avec plusieurs personnes

(De notre correspondant particulier)

Avesnes, le 25. — Nous avons relaté, dans nos colonnes, la fin mystérieuse de Mlle Zola Fauconnier, cette jeune fille de Maubeuge trouvée morte dans sa chambre. Nous avons dit également que, le permis d'inhumer ayant été refusé, la police s'était livrée à une enquête, qui avait abouti à l'arrestation du petit-neveu de la victime, Maurice Compain, sur lequel étaient graves présomptions. Un point reste obscur : a-t-il été confronté avec les personnes qui ont été arrêtées ?

Les déclarations des témoins en présence de l'inculpé

M. Jacques, juge d'instruction, à Avesnes, a entendu hier vendredi, à 14 h. 30 les deux employés de chemin de fer qui déclaraient avoir délivré des billets d'identité, l'un le 7 janvier, à 16 h. 20 en gare de Paris, pour Maubeuge, l'autre le 8 janvier, à 3 h. 36 de la gare d'Aulnoye à destination de Paris. Ce dernier, lui demanda même l'heure d'arrivée en gare de Maubeuge.

« Je serais en état de le reconnaître, dit-il. Compain fut alors introduit et le témoin, sans hésitation, déclara que ce n'était pas lui. Le préposé Desautels qui soutient et relate également les conditions dans lesquelles il avait été appelé à distribuer un billet le 8 janvier à 3 h. 36 du matin, à un jeune homme parassant essouffé, il ajouta qu'il pourrait le reconnaître. Mis en présence de Compain, il déclara que c'était à peu près la même taille et la même corpulence mais qu'il ne pouvait rien affirmer.

L'emploi du temps de Compain à Paris

Au sujet de son emploi du temps à Paris parcourez à la fin de l'article. Ce dernier a déclaré qu'il était resté dans sa chambre et qu'il n'était pas allé au soutien de l'inculpé, les voisins travaillant pendant la nuit.

Sa femme de ménage avait déclaré n'avoir pas remarqué de cadres d'œuvres le lendemain de la mort de la victime. Le soir il vicia pas été gêné pour expliquer les raisons : Le dimanche sa femme de ménage ne va pas chez lui. Le lundi à 10 heures, alors qu'il était au lit, il lui fit revenir le lendemain, le soir il vicia lui-même ses cadres et le contenu de sa lettre. Maurice Compain était assisté de son avocat M<sup>rs</sup> Vinois. Le petit-neveu n'est plus assés affecté par la mort de sa tante.

D'autres confrontations auront encore lieu avec la femme de ménage et de nouveaux témoins.

Juste présent l'instruction de cette affaire est fort d'avoir pris une phase décisive. Compain a été reconduit à la maison d'arrêt à 19 heures.

## Léon Vandredouil condamné à mort sera-t-il guillotiné à Douai ?

Déjà la question se pose de savoir si Léon Vandredouil, condamné à mort voici huit jours, sera exécuté.

On sait qu'après le verdict, le mari assassiné avait eu un moment de défaillance telle que les jurés durent le soutenir et le reconduire à la voiture cellulaire. Mais Vandredouil se reprit aussitôt, et ayant déclaré que l'assassinat ne l'effrayait pas, le refus de sa poursuite devant la Cour de cassation.

Le pourvoi, d'ailleurs, est généralement inopérant. Il est très rare, en effet, qu'un vices de forme se glisse au cours d'un procès et que l'affaire soit alors renvoyée devant une autre cour d'assises.

Cette formalité juridique a cependant un avantage : elle permet au condamné de gagner un certain temps. Or, Vandredouil n'a point voulu bénéficier de cet avantage et il s'est déclaré pressé d'en finir, au contraire. Et nous savons qu'il n'est pas revenu sur sa résolution.

Sans doute, il reste encore un dernier recours : la clémence présidentielle. Mais il y a l'atroce crime commis par Vandredouil et ainsi l'impitoyable décision des jurés qui se sont refusés à fléchir un recours en faveur du condamné. En présence de ce double et terrible élément, M. Doumergue usera-t-il de son droit de grâce ?

Une autre question, maintenant l'arrêt de la Cour d'assises a été prononcé, on se souvient que l'exécution aura lieu à Douai, pourqu'il à Douai et non à Lille ? Mal renseignés, certains expliquent qu'il s'agit d'une mesure économique, prise par de nouvelles instructions. Rien n'est moins exact. Le règlement n'a point changé. Il laisse au libre choix de la Cour de fixer le lieu de l'exécution.

Après le verdict, il y a huit jours, la Cour d'assises du Nord, n'ayant pas à s'occuper de la peine, puisque le jury l'avait imposée, délibéra sur l'endroit à choisir pour le crime de Vandredouil. Elle désigna Douai, plutôt que Lille parce que le crime de Vandredouil n'a point eu, comme à Dunkerque l'assassinat de l'infortuné docker Boens, par exemple, une grosse répercussion.

Robert JAN.